

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2670^e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 5 mars 2013**, à 19 h à laquelle sont présents messieurs les conseillers Robert Marshall, Mario Larochelle, Pierre Pelletier, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Dean Thomson qui procède à l'ouverture de la séance.

Absences justifiées de madame Sylvie Ménard et de messieurs Jacques Viens et René Archambault.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

2013-03-01

Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

2013-03-03

Adoption du procès-verbal du mardi 5 février 2013 à 19 h

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 février à 19 h, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal de la séance tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des procès-verbaux

Escompte de 4 % - Résultats 2013

CLD – Versement final 3 600 \$

Programme d'aide financière 2013 - eau potable – 20 836 \$

Correspondances

- a. CPTAQ/dossier Roger Voghell
- b. CPTAQ/dossier Bertrand Ostiguy

Période de questions

La période de questions débute à 19h05 et se termine à 19h50.

2013-03-04

Adoption des comptes fournisseurs à payer en date du 4 mars 2013

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2012 et 2013;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE conformément au règlement 522-2012 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 4 mars 2013 incluant les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 522-2012 pour la somme totale de 199 911,33 \$. Que la somme décrite de 81 402,12 \$ soit prise à même le budget 2012 et que la somme décrite de 118 509,21 \$ soit prise à même le budget 2013.

QUE le conseil municipal entérine l'ensemble des comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 522-2012 et ci-haut tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-05

Vente pour taxes MRC de Rouville / Nomination du représentant

ATTENDU QUE certains dossiers relativement à des comptes de taxes non payés seront transmis à la MRC de Rouville en vue de la vente pour taxes de l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général, monsieur Daniel-Éric St-Onge, à transmettre dans les délais demandés par la MRC de Rouville la liste des dossiers en vue de la vente pour taxes de l'année 2013.

QUE le conseil municipal autorise la transmission des états à la MRC de Rouville.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford autorise monsieur Daniel-Éric St-Onge à représenter la municipalité lors de la vente pour taxes 2013 à la MRC de Rouville.

QUE monsieur Daniel-Éric St-Onge est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires au déroulement de la vente pour taxes 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

2013-03-06

Nomination de la personne autorisée à déposer le projet / Programme du Pacte rural

ATTENDU QUE le CLD au cœur de la Montérégie invite les municipalités du territoire de la MRC de Rouville à répondre au 5^e appel de projets du Pacte rural afin d'avoir accès à une subvention soutenant la réalisation de projets structurants issus des communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer un projet au Pacte rural concernant l'affichage concernant l'histoire, la faune et la flore ainsi que des balises dans le premier sentier pédestre du mont Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général, monsieur Daniel-Éric St-Onge, à déposer le projet, préciser la somme demandée ainsi qu'à signer les documents officiels s'y rattachant pour l'appel de projets 2013 du CLD au cœur de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-07

Réhabilitation du ponceau du chemin de la Grande-Ligne entre la Ville de Granby et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford – Adoption des dépenses

ATTENDU QUE la Ville de Granby a orchestré la totalité des travaux pour le remplacement du ponceau du Chemin de la Grande-Ligne touchant la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE les travaux pour le remplacement du ponceau sont partagés en parts égales entre la Ville de Granby et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux de réfection du ponceau exécutés sur le Chemin de la Grande-Ligne pour un montant subventionné de 22 458 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Chemin de la Grande-Ligne dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'adopter les dépenses prévues pour les travaux finalisés de réfection du ponceau exécutés sur le Chemin de la Grande-Ligne;

QUE la totalité de la subvention sera dédiée uniquement à défrayer les coûts de réhabilitation du ponceau sur le Chemin de la Grande-Ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-08

Résolution dépense projet de la conduite d'eau

ATTENDU QUE la municipalité procède à des travaux divers en référence au projet de raccordement du puits SP/FE-07-09;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un règlement d'emprunt pour voir à l'exécution des travaux visés;

ATTENDU QUE la municipalité désire faciliter l'avancement des travaux et l'exécution des étapes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la municipalité autorise Daniel-Éric St-Onge, directeur général à procéder à l'ensemble des dépenses relatives au projet de raccordement du puits.

QUE le directeur général dépose aux séances du conseil municipal la liste des dépenses relatives à cette résolution afin que le conseil entérine ces dernières.

QUE les règles d'adjudication des contrats et d'éthique soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

2013-03-09

Entériner le contrat d'abattage de peupliers

ATTENDU QUE la municipalité procède à des travaux divers en référence au projet de raccordement du puits SP/FE-07-09;

ATTENDU QUE l'entreprise Médecins des arbres inc. / de monsieur Denis Beaudin a transmis une soumission afin de voir à l'abattage d'une haie de peupliers sur une longueur de 2 200 pieds linéaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la municipalité entérine l'adjudication du contrat d'abattage à l'entreprise Médecins des arbres inc. selon les dispositions de la soumission transmise le 5 février 2013.

QUE la municipalité prévoit une pénalité de 100 \$ par jour de retard non justifié et accepté par le coordonnateur des travaux publics ou le directeur général ou la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-10

BPR / demande d'honoraires professionnels supplémentaires

ATTENDU la reprise des plans, du suivi et de la coordination suite au changement de la localisation du puits aux plans originaux;

ATTENDU QUE la municipalité demande de procéder à l'ajout de liens de télémétrie par Internet;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des rencontres et suivis additionnels pour définir certaines ententes et spécifications du ministère de l'Environnement non prévu à l'appel d'offres d'origine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la municipalité autorise le versement d'honoraires supplémentaires pour la somme de 9 750 \$ plus les taxes applicables demandées par l'entreprise BPR Infrastructure Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

AM-2013-03-11 **Avis de motion / Adoption d'un règlement pour l'achat d'un camion incendie**

Monsieur Mario Larochelle donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement afin de procéder à l'achat d'un nouveau camion incendie afin de correspondre aux normes du schéma d'aménagement de couverture de risques de la MRC de Rouville.

2013-03-12 **Autorisation de dépenses / consultant et dépenses inhérentes / dossier achat d'un camion incendie**

Monsieur Pierre Pelletier dénonce son intérêt pécuniaire et se retire des discussions et des délibérations pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au montage de cahier de plans et devis, afin de procéder à un appel d'offres pour l'achat de nouveau camion incendie afin de correspondre aux normes du schéma de couverture de risque de la MRC de Rouville;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'assurer d'avoir les équipements requis afin d'offrir une couverture incendie adéquate aux citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** d'autoriser Daniel Éric St-Onge, directeur général à mandater une firme ou un consultant, selon les recommandations du chef de sécurité incendie de la municipalité, afin de permettre à la municipalité de procéder au montage de cahier de plans et devis.

QUE le conseil municipal autorise les dépenses inhérentes respectant le cadre budgétaire pour monsieur Pierre Pelletier, conseiller municipal, les officiers du service de sécurité incendie et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

2013-03-13

Prévention incendie du territoire de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

ATTENDU QUE la MRC de Rouville propose différents scénarios afin de voir à la prévention incendie sur le territoire de la MRC de Rouville dont le territoire de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE les scénarios proposés vont comme suit :

- scénario 1: (organisation des services incendie de leurs ressources en prévention incendie);
- scénario 2: (mise en place d'un bureau régional sur la prévention incendie);
- scénario 3: (combinaison des deux premiers scénarios pour services à la carte).

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié ces différentes propositions et appui le scénario de mise en place de bureau régional sur la prévention incendie correspondant au scénario 2;

ATTENDU QUE le conseil municipal demeure ouvert à l'option de combinaison des deux premiers scénarios pour un service à la carte en respect de la décision d'une municipalité à leur droit de procéder de la façon dont ils le conviennent;

ATTENDU QUE l'appui au scénario est valide pour une période d'une année soit jusqu'au 1^{er} avril 2014;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à déléguer la responsabilité à la MRC pour la prévention niveau 3 et 4 pour une période d'une année soit jusqu'au 1^{er} avril 2014;

ATTENDU QUE suite à une première année et à l'analyse des résultats la municipalité envisage d'évaluer et de prendre une décision à plus long terme pour les années à venir;

ATTENDU QUE la Municipalité demande un rapport régulier sur l'avancement des inspections, le fonctionnement du bureau de prévention et de l'état des dépenses du dossier de prévention afin de s'assurer du respect du budget présenté par la MRC de Rouville;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

ATTENDU QUE la municipalité espère que le bureau de prévention régionale sera un succès total et qu'à long terme, le bureau soit un outil efficace et rentable pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford appui le scénario de la mise en place d'un bureau régional sur la prévention incendie relativement à l'étude concernant la planification de la prévention incendie des risques élevés est très élevé pour les municipalités de la MRC de Rouville présenté par le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, monsieur Étienne Chassé.

QU'afin de conserver la délégation de pouvoir de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford à la MRC de Rouville l'ensemble des paragraphes de cette résolution devra être respecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-14

Signataires autorisés pour et au nom de la municipalité

ATTENDU QUE le conseil municipal désire alléger le processus administratif de la signature de plusieurs documents pour et au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la municipalité autorise Monsieur Dean Thomson, maire ou monsieur Daniel Éric St-Onge, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité jusqu'au 4 novembre 2013 l'ensemble des documents suivants :

- tout renouvellement ou nouveau contrat de service n'excédant pas les règles décrétées au règlement de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vigueur;
- tout renouvellement d'entente entre la municipalité et un tiers parti;
- tout renouvellement de bail entre la municipalité et un tiers parti;
- tous documents exigés par les institutions financières;
- tous documents exigés par les gouvernements et leurs ministères afin de transmettre, traiter ou étudier tous dossiers;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

- toutes les communications écrites devant être transmises à un tiers;
- tout autre document pouvant faciliter le traitement pour l'avancement de dossier administratif auprès de toutes instances.

QUE le directeur général informe le conseil municipal des documents signés, par les nommés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-15

Adoption d'un code d'éthique relatif aux activités sportives et culturelles de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter un code d'éthique relatif aux activités culturelles et sportives de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE ce code d'éthique représente l'ensemble des règles des comportements et des pratiques qui régissent une organisation basée sur des principes et des valeurs morales, permettant aux participants d'acquérir le savoir-être et le savoir-faire et qui répond aux besoins et au fonctionnement des activités organisées par la municipalité;

ATTENDU QUE nous comptons sur l'application de code d'éthique afin de favoriser un juste équilibre entre les libertés individuelles des membres et les obligations de tout un chacun à respecter l'intégrité, les valeurs et les règles de l'activité;

ATTENDU QUE le code d'éthique vise à promouvoir et encourager une saine participation par des mesures éducatives et préventives afin de lutter contre tout abus, comportement discriminatoire ou préjudiciable;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la municipalité adopte le code d'éthique de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford relatif aux activités culturelles et sportives organisées par et pour la municipalité telles que déposées séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-16

Entente de services infrastructures municipales et équipements en matière de loisirs/ville de Saint-Césaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Césaire dispose d'infrastructures municipales et d'équipements en matière de loisirs tels l'aréna Guy-Nadeau et le Complexe sportif Desjardins;

ATTENDU QUE les parties: la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, la ville de Saint-Césaire, la municipalité d'Ange-Gardien et la municipalité de Rougemont souhaitent revoir les ententes intermunicipales en matière de loisirs et plus globalement, déterminer une démarche qui permettra d'obtenir une analyse des voies d'optimisation des services et de la gestion financière et budgétaire. Le tout sur le modèle de coopération intermunicipale qui soit le plus efficace socialement et financièrement en ce qui concerne l'aréna Guy-Nadeau et le Complexe sportif Desjardins;

ATTENDU QU'il est opportun que les parties accomplissent en commun certains actes avant de décider de la solution à retenir;

ATTENDU les articles 14.3 et suivant du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford accepte de signer l'entente de services telle que proposée par la ville de Saint-Césaire relativement à l'analyse d'optimisation de l'aréna Guy Nadeau et du Complexe sportif Desjardins et de voir à développer, dans la mesure du possible, à un modèle de coopération intermunicipale en loisirs.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

QUE les frais prévus et budgétés dans l'Entente soient partagés à parts égales entre les parties soit l'équivalent de 4 000 \$ pour la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-17

Camp de jour / Été 2013

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un Service de Camp de jour spécialisé durant la période estivale 2013;

ATTENDU QUE le conseil désire continuer d'aider les jeunes familles à organiser et planifier leur été en raison du congé scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité travaille avec la firme Gestion Vincent & Limoges inc. depuis 2011 et que celle-ci correspond aux exigences requises;

ATTENDU QUE la firme est fondée depuis 1995 et qu'elle compte plus de dix-huit années d'expérience dans les différentes municipalités de la Montérégie;

ATTENDU QUE la firme sera en mesure d'offrir une panoplie d'activités durant les neuf semaines et que chaque jeune pourra en profiter grandement;

ATTENDU QUE l'entreprise GVL s'occupera de la gestion des ressources matérielles, humaines (embauche, formation, assurances, etc.) et financières (inscriptions et Relevés 24);

ATTENDU QUE monsieur Jean-Raphael Cloutier, coordonnateur des loisirs supervisera l'organisation du camp de jour été 2013 et assurera la communication avec l'entreprise;

ATTENDU QUE cette option a été envisagée à même les prévisions budgétaires 2013 et que la municipalité suivra de près le cadre budgétaire établi;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

ATTENDU QUE monsieur Jean-Raphaël Cloutier verra à établir la publicité dans le bulletin municipal selon les orientations du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la municipalité confie la gestion principale du camp de jour à la firme Gestion Vincent & Limoges inc. et autorise tous les paiements reliés à la tenue du camp de jour été 2013 tout en respectant le cadre budgétaire établi pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-18

Demande de bourse pour étudiants de niveau collégial

ATTENDU QUE le Cégep de Granby Haute-Yamaska adresse une demande de soutien à la municipalité afin de récompenser certains étudiants dans le cadre d'un gala organisé pour les gens inscrits dans la formation en soins infirmiers;

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse d'encourager les étudiants à compléter leurs études au niveau collégial, afin d'obtenir un diplôme dans le domaine choisi peu importe l'établissement où il est inscrit pour sa formation;

ATTENDU QUE le conseil accepte de récompenser les finissants de Saint-Paul-d'Abbotsford en leur remettant une bourse financière aux étudiants qui en feront la demande;

ATTENDU QUE pour être admissible à recevoir le soutien financier, la municipalité devra avoir les pièces justificatives démontrant l'obtention d'un diplôme collégial, soit le relevé de notes, le diplôme du ministère ou une attestation de l'école à l'effet que le programme est réussi, et ce, dès la fin de la technique et au plus tard le 30 août de l'année civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que la municipalité remette une bourse de 100 \$ aux étudiants finissants, résidents permanents de Saint-Paul-d'Abbotsford qui en feront la demande, dans le but de récompenser leurs efforts déployés et les féliciter d'avoir acquis leur diplôme d'études collégiales;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

QUE pour l'année 2013 le montant maximum accordé soit de 500 \$ et révisé lors des prévisions budgétaires annuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-19

Archives de la Municipalité / Approbation de la soumission de "Archives Lanaudière"

ATTENDU QUE le conseil municipal désire améliorer la méthodologie d'archivage de la Municipalité afin d'assurer la pérennité et l'accessibilité des documents;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux propositions de Archives Lanaudière soit les # 86 et 87 afin de trouver des solutions pour la gestion documentaire des dossiers et que celles-ci conviennent aux exigences requises;

ATTENDU QUE la compagnie est un organisme agréé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec et qu'elle œuvre depuis plus de 15 ans dans les services de gestion des documents et de numérisation;

ATTENDU QUE l'entreprise Archives Lanaudière numérisera de 30 à 40 % des archives de la Municipalité et qu'elle implantera une formation du personnel, des mécanismes de maintien et de mise à jour du système;

ATTENDU QUE le protocole de travail d'Archives Lanaudière se conforme adéquatement à la Loi sur le cadre juridique de l'information, la Loi sur les archives en plus de protéger les renseignements confidentiels et personnels contenus dans les dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le Conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford accepte la proposition telle que transmise par "Archives Lanaudière" pour le montant approximatif de 23 000 \$ n'ayant aucune taxe applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

2013-03-20

Demande de madame Loïselle au MDDEFP de municipalisation du réseau d'aqueduc au parc privé de maisons mobiles, situé au 2380 rue Principale Est

ATTENDU QUE madame Solange Loïselle, propriétaire du parc privé de maisons mobiles situé au 2380, rue Principale Est, a fait une demande au Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour municipaliser le réseau d'aqueduc de celui-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une copie conforme de ladite demande;

ATTENDU QUE le parc de maisons mobiles, situé au 2380, rue Principale Est, est approvisionné en eau par un puits privé, sur un terrain privé et est géré à but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Marshall et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford n'entend pas procéder à la municipalisation du réseau d'aqueduc du parc de maisons mobiles, situé au 2380, rue Principale Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-03-21

Nomination par la Municipalité de membres siégeant à l'OMH / Modification de la résolution 2013-02-08

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford est administré par un conseil d'administration qui conduit les opérations;

ATTENDU QUE l'OMH est composé de sept membres dont trois doivent être nommés par le Conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE la municipalité a nommé, par la résolution 2013-02-08, Messieurs René Archambault et Patrick Rainville en qualité de membre du conseil d'administration de l'OMH lors de la séance ordinaire du 5 février 2013;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Rainville n'est plus disponible à occuper cette fonction;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

ATTENDU QUE madame Isabelle Robert, coordonnatrice des finances de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford propose sa candidature au conseil municipal afin d'occuper cette fonction, à titre bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** de retirer le nom de monsieur Patrick Rainville de la résolution 2013-02-08 et de nommer madame Isabelle Robert en qualité de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul-d'Abbotsford;

QUE la municipalité fasse paraître dans le prochain journal municipal une invitation à la population à manifester leur intérêt pour siéger sur le comité de l'OMH afin de combler le poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DM-2013-03-22

Demande de dérogation mineure / 630, Grand rang St-Charles

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre, au 630, Grand rang St-Charles un bâtiment accessoire pour un usage résidentiel ne respectant pas les exigences de superficie d'un bâtiment accessoire, soit un excédent de cinq mètres carrés pour ledit bâtiment accessoire pour une norme de trente mètres carrés tel que mentionné à l'article 800-G alinéa 3 du règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis public a été publié dans le journal municipal, édition du mois de février 2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure respecte les conditions prescrites au règlement 515-2009 permettant d'octroyer une dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que décrite dans les paragraphes précédents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2013 À 19 h

Varia

Rapport des délégués

Période de questions

La période de questions débute à 20 h44 et se termine à 20 h 48.

2013-03-23

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 20 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Dean Thomson
Maire

Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Directeur général